Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-531032026-DE

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR**
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC**
**CANTON DE GUERLEDAN**

**COMMUNE DE MERLÉAC**
**SÉANCE DU 31 03 2026**

L'an deux mil vingt-six le trente et un mars à dix-neuf heures le conseil municipal de MERLEAC, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-six s'est réuni en la salle du conseil, sous la présidence de Madame Virginie LEMOINE, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** :
Mme LEMOINE Virginie M. LEMOINE Gervais, Mme. LUCAS Isabelle M LE COUEDIC Christian, Mme DAUNY Odile, M. MOIGNO Philippe, Mme GUILLEMIN Séverine M. Le MAUFF Julien, Mme JOUANNIGOT Stéphanie, M GORIN Stéphane, Mme FIGARO Elise

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Christian Le COUEDIC est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

***Délibération 5 31 03 2026 Désignation des délégués aux s organismes extérieurs***

***ARTICLE 1 : Syndicat de Kergoff***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants] de la commune auprès du *syndicat de KERGOFF*

*Considérant que le conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués*

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ; Madame le Maire demande le vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Sont désignés

Virginie LEMOINE (Maire)
Gervais LEMOINE (titulaire)
Julien Le MAUFF (Titulaire)
Philippe MOIGNO (suppléant)
Christian LE COUEDIC (suppléant)

VOTE :

Elus : 11

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-531032026-DE

Votants ; 11
Pour :11
Contre :0
Abstention : 0

**ARTICLE 3 : Syndicat de GUERNEHUEL**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégués titulaires et 2 délégués suppléants] de la commune auprès du *syndicat de GUERNEHUEL*

*Considérant que le conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués*

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ; Madame le Maire demande le vote à main levée.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Virginie LEMOINE (MAIRE)
Gervais LEMOINE (suppléant)
Julien LE MAUFF (suppléant)

VOTE :

Elus : 11
Votants ; 11
Pour :11
Contre :0
Abstention : 0

***ARTICLE4 : Syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor***

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1délégué suppléant de la commune auprès du *SDE22*

Considérant que le conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ; Madame le Maire demande le vote à main levée.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Sont désignés :

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-531032026-DE

- Gervais LEMOINE (titulaire)
- Philippe MOIGNO (suppléant)

- VOTE :
- Elus : 11
- Votants ; 11
- Pour :11
- Contre :0
- Abstention : 0

***ARTICLE 5 : Syndicat départemental d'incendie et de secours***

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1délégué suppléant de la commune auprès du *SDIS 22*

***Considérant** que le conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués*

**Considérant** que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (dans ce cas, il convient de procéder à un vote approuvant à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ; Madame le Maire demande le vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ;

Sont désignés :

- Virginie LEMOINE (MAIRE)
- Gervais LEMOINE (suppléant)

- VOTE :
- Elus : 11
- Votants ; 11
- Pour :11
- Contre :0
- Abstention : 0

***ARTICLE 6 : Désignation des référents sécurité routière***

Le préfet des Côtes d'Armor a fait part aux maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune. Sont candidats : Isabelle LUCAS comme référent sécurité routière de la commune et Christian le Couédic est son suppléant

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité avec 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-531032026-DE

DE DESIGNER

- Mme LUCAS Isabelle référente sécurité routière Mr LE COUEDIC Christina son suppléant

***ARTICLE 7 : Désignation représentant CNAS 5(Comité national de l'Action sociale***)

Le Président de l'antenne régionale du CNAS par un courrier du 23 mars 2026 demande au Maire des collectivités adhérentes de désigner, pour les six années à venir, un élu qui représentera la collectivité en qualité de délégués

Madame le Maire propose Mr Christian LE COUEDIC

- VOTE :
- Elus : 11
- Votants ; 11
- Pour :11
- Contre :0
- Abstention : 0

## *ARTICLE 8 Désignation du correspondant défense*

Madame le Maire expose

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense à vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défenses.

**Un réseau de défense renforcé sur le territoire national**

En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximités efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défenses

A l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le ministre de la Défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes de France, soit maintenu et renforcé.

Madame le Maire propose donc, pour cette fonction, Monsieur Gervais LEMOINE 1er adjoint

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- ACCEPTE cette proposition

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-531032026-DE

- VOTE :
- Elus : 11
- Votants ; 11
- Pour :11
- Contre :0
- Abstention : 0

***ARTICLE 9 : Désignation du délégué à la protection des données (DPO) au regard du RGPD et la loi informatique et libertés***

La désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) est obligatoire dans les cas prévus par l'**article 37 du RGPD** et l'**article 103 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** (modifiée). Les collectivités territoriales sont tenues de désigner un DPO.

Madame Le Maire se propose

Après avoir délibéré le conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents Mme LEMOINE Virginie déléguée DPO

Vote / 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

***ARTICLE 10 Désignation déléguée à la mission locale***

Les missions locales s'adressent aux jeunes de 16 à25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi ainsi qu'aux employeurs. Elles ont pour mission de :

- accueillir, informer et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.

- soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leur démarche d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité ;

- aider aux recrutements des employeurs grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et le suivi dans la phase d'intégration du poste de travail

La Mission Locale est un opérateur national du Conseil en Évolution Professionnel (CEP)

Il est demandé de désigner un délégué titulaire et un suppléant

Mr Le COUEDIC Christian est candidat avec comme suppléante Mme FIGARO Elise.

Après avoir délibéré le conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents :

M. Christian Le COUEDIC délégué titulaire et Mme FIGARO Elise déléguée suppléante

Vote / 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212201495-20260331-531032026-DE

Pour extrait conforme

Madame Le Maire

Le secrétaire de séance